



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 12 juin 2019 à 17h00, au 100, Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :
Monsieur Pierre Poirier
Monsieur Steve Perreault
Monsieur Carl De Montigny
Monsieur Jean Philippe Martin
Madame Anne-Guyline Legault
Monsieur Daniel Charette
Monsieur Michel Bazinet
Monsieur Denis Chalifoux

Est absent : Monsieur Richard Forget

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 572-06-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
 - 4.2 Conclusion d'une entente avec la MRC des Laurentides pour la fourniture de services informatiques
 - 4.3 Embauche au poste d'écoconseiller pour la saison estivale 2019
 - 4.4 Avis de motion et dépôt du projet du règlement sur la gestion contractuelle
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.3 Virements de crédits budgétaires

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6. OPÉRATIONS

6.1 Permanence de Claude Choquette au poste de chauffeur-opérateur

7. Période de questions

8. Levée de la séance

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 573-06-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019, tel que rédigé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 574-06-2019

ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionné le 1er décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la régie doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 575-06-2019

CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides offre à la Régie divers services informatiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'une entente pour définir le rôle et les responsabilités de chacune des parties quant aux services informatiques.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente relativement à la fourniture de services informatiques par la MRC des Laurentides, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 576-06-2019

EMBAUCHE AU POSTE D'ÉCOCONSEILLER POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la régie a, par sa résolution 567-04-2019, procédé à l'embauche de six écoconseillers pour la période estivale 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE deux des personnes embauchées à ce poste ont dû décliner l'offre de la Régie avant le début de l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le superviseur aux opérations, Monsieur Éric Therrien, recommande l'embauche de Messieurs Migaël Ross et Nathan Ross ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche temporaire de ces derniers jusqu'au 12 juin, conformément aux dispositions du règlement numéro 001-11.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PROCÉDER à l'embauche de Messieurs Migaël Ross et Nathan Ross aux postes d'écoconseillers pour la période du 13 juin au 9 août 2019, au taux indiqué dans la recommandation d'embauche.

D'AMENDER la résolution 567-04-2019 en retirant l'embauche de Mesdames Fantine Chéné et Nathalie McMartin.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

AVIS DE MOTION 577-06-2019

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 010-2019 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Jean-Philippe Martin donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 010-2019 sur la gestion contractuelle et procède au dépôt du projet de règlement 010-2019.

RÉSOLUTION 578-06-2019

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 19 avril au 31 mai 2019 totalisent 184 717.17\$ et se détaillent comme suit :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Chèques:	54 533.21\$
Transferts bancaires :	51 104.85\$
Salaires du 19 avril au 31 mai 2019:	79 079.11\$

Total : **184 717.17\$**

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 19 avril au 31 mai 2019 pour un total de 184 717.17\$.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 19 avril au 31 mai 2019 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 579-06-2019 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par le secrétaire-trésorier adjoint dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 580-06-2019 **PERMANENCE DE CLAUDE CHOQUETTE AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Choquette a été embauché au poste de chauffeur-opérateur le 10 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Choquette a terminé sa période de probation le 10 juin dernier ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, de confirmer la permanence de Monsieur Choquette à compter du 10 juin 2019.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Claude Choquette à compter du 10 juin 2019 conformément aux dispositions de la politique salariale et conditions de travail des employés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 581-06-2019 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Anne-Guyline Legault de lever la présente séance à 17h10.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



Pierre Poirier
Président



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier

No de résolution
ou annotation

1